



Conseil communal du Chenit

RAPPORT

De la Commission permanente des Finances du Conseil communal

Objet : Préavis 14/2024 – Demande d’une aide financière pour la finalisation de la rénovation du bâtiment et des aménagements extérieurs du domaine des Mollards-des-Aubert.

*Au Conseil communal du CHENIT,
Madame la Présidente
Mesdames et Messieurs,*

La Commission des finances s’est réunie **le mardi 17.9.2024 à 19h30** pour l’étude de ce préavis. Etaient présents à cette occasion :

Pour la COFIN :

M. Pierre-Olivier Capt, UDI, président.
M. Didier Vaucher, UDI
M. Nicolas Guignard, Roses-Verts
M. Marc Ferrari, F3
M. Eric Rochat, Roses-Verts, rapporteur
M. Julien Matthey, F3, suppléant

Pour la municipalité :

M. Bertrand Meylan

La pertinence de ce projet est traitée par la commission ad hoc, et n’est pas mise en doute par les membres de la COFIN.

Ce montant de CHF 150'000 est une belle somme, mais le projet est d’envergure, il est soutenu par l’Etat de Vaud, Pro Natura, Le parc Jura Vaudois et par d’autres sponsors importants, ce qui démontre le sérieux de l’entreprise.

Cette somme est un compromis entre trop et trop peu, bien pesé par la municipalité. On pourrait imaginer que certains voudraient donner plus, mais d’autres estimeront que ce n’est pas assez.

Il s’agit bien d’un don, il n’y aura donc pas de remboursement ni de retour financier direct.

La contrepartie sera culturelle, pédagogique et touristique avec un rayonnement sur toute la Suisse, voire de l’étranger.

Les travaux effectués et à effectuer ont été et seront attribués à des entreprises de la Vallée, à l’exception du tavailonnage de la façade car il n’y a pas de ressources sur place.

Les matériaux utilisés sont essentiellement d'origine locale.

Les finances de la commune sont saines, nous pouvons nous permettre cette dépense sans péjorer d'autres projets. Il faut cependant espérer que ce genre d'opération reste une exception.

Nous remercions M. le municipal Bertrand Meylan pour ses explications claires et précises.

Au vu ce qui précède, la COFIN, à l'unanimité, vous demande d'accepter les conclusions telles que présentées.

Au nom de la COFIN

Eric Rochat, rapporteur

Le Sentier le 21.9.2024